

**A l'attention de notre Collège communal,**

Alors que s'imposent à nous de nouveaux défis environnementaux et que les pouvoirs publics appellent à revoir nos modes d'habitat et de consommation, nous, habitants de Hôyemont nous inquiétons du projet de réaménagement de la zone de loisir « Air pur » de notre village.

Ce projet, tel qu'il nous a été présenté par le bureau d'architectes Uman le jeudi 12/01/23 ne relève aucun des défis auxquels nous devons faire face :

- renforcement de la coopération, du tissu social et de l'intergénérationnel ;
- autonomie alimentaire ;
- autonomie en eau ;
- autonomie énergétique ;
- aggradation de notre biotope ;
- en un mot : augmentation de notre résilience.

Pire ! Il empire la situation :

- maisons 4 façades énergivores ;
- imperméabilisation des sols, et par conséquent, aggravation des phénomènes d'érosion, d'appauvrissement des sols, de ruissellement et d'inondation ;
- perte d'habitats naturels et donc de biodiversité ;
- consommation pharaonique de ressources ;
- etc. etc. etc.

Avant même d'être sorti de terre, ce projet est dépassé, désuet, « has been » ... tout simplement aberrant.

Cette zone de loisir est une page blanche. Tout y est réalisable. Il suffit de commencer à rêver à l'avenir que nous voulons. Un avenir qui profite à tous plutôt qu'une opération financière qui n'enrichit que les déjà riches.

Pourquoi ne pas profiter de ce projet pour en faire un exemple ?

Aussi, s'il devait voir le jour malgré ce non-sens relaté ci -avant, il y aurait au minimum lieu de revoir les points suivants en vue de faire évoluer le projet plus en adéquation avec les volontés relatées lors de la réunion de présentation et de manière à minimiser l'impact de ce faux-lotissement vis-à-vis du hameau :



- La demande telle que proposée va doubler la densité du village, il serait opportun d'amener plus de mixité en vue de réduire cette densité (logement une chambre, 2 chambres, logement adapté PMR, habitat léger, ...)
- nos craintes portent réellement sur le solde de la zone de loisirs reprise au plan de secteur et par conséquent la continuité du projet. Il y aurait lieu d'assurer la pérennité de la zone verte, pour ce faire pourquoi ne pas imposer un lagunage, amener de la biodiversité qui serait indispensable à la zone à urbaniser projetée ;
- notre hameau est actuellement un havre de paix, l'ajout d'une salle polyvalente pose question. En effet à quel genre d'activités sera-t-elle destinée ? Elle n'a aucun sens par rapport à la volonté des villageois. De plus, la gestion de celle-ci est nébuleuse et pourrait apporter plus de nuisances que d'avantages. Quelques activités/fêtes sont organisées durant l'année et s'avèrent déjà dérangeantes pour certains villageois ; il est impensable que des "fiestas" soient organisées tous les week-ends en été alors que nous subissons déjà les désagréments acoustiques des nombreux camps scouts. Il serait donc opportun de supprimer cette salle polyvalente ;
- à côté de cela, pourquoi ne pas mettre plutôt en charge d'urbanisme, l'étude (par un bureau spécialisé voirie) et l'aménagement de la traversée de Hoyemont en vue de réduire la vitesse et améliorer la sécurité du hameau ? Cela apporterait une réelle plus-value au projet vis-à-vis des Hoyemontois. L'utilité d'un rond-point donnant priorité à ce lotissement est questionnant également et l'opportunité de cet aménagement mérite d'être mieux analysé ;
- dans son texte de présentation à la Commune, le bureau d'architectes Uman dit que la plaine de jeux pourrait également être utilisée par les touristes de passage. Or nulle part il n'est fait mention d'emplacements de tentes ou de caravanes. De quel genre de tourisme de passage s'agit-il ? Le lieu sera donc accessible à d'autres personnes que les propriétaires/locataires et les villageois ? Quid de la sécurité ? De plus, si cette plaine est vraiment pour les villageois et les résidents, sa position n'a aucun sens. Il serait opportun de la placer au plus proche du village et de la sécuriser vis à vis de la voirie. Le plus cohérent serait de la déplacer à la rencontre du chemin vicinal avec le terrain coté village. En vue d'assurer la construction de celle-ci, il serait opportun d'imposer une caution ;
- le projet nous a été vendu comme étant vert, écologique, respectueux de l'environnement, ... il y aurait lieu d'aller plus loin dans cette réflexion en vue de minimiser l'impact de cette urbanisation :
  - o mutualiser les techniques (citernes de récupération d'eau de pluie, potabilisation de l'eau de pluie, microstation ou lagunages, ...)
  - o choisir des matériaux zéro carbone (paille, torchis, argile)
  - o avoir une plus grande réflexion sur la perméabilité des sols (ex : pilotis) ;
  - o opter pour des maisons mitoyennes plutôt que des 4 façades ;



- Ce projet global ne s'intègre pas dans le contexte alentour qui est de type habitat à caractère rural et agricole. Cela ressemble plus à un centre de vacances type Sun Park, à un quartier résidentiel (type Beaufays) ou à un lotissement, ce qui nous fait craindre qu'à terme on y domicilie et que cela perde son caractère de zone de loisirs.
- pour améliorer le cadre des futurs résidents comme des habitations qui font face au projet, ne faudrait-il pas reculer les habitations des nuisances de la voirie ? voire implanter 2 ou 3 rangs d'une haie libre d'essences indigènes sur tout le périmètre de la zone de loisir ?
- toujours dans le même objectif, pourquoi ne pas déplacer l'entrée du lotissement ? Pourquoi la maintenir à cet endroit, juste devant une habitation existante ?
- la zone de loisir est inexploitée depuis de nombreuses années. La végétation s'y est fortement développée. Nombre d'animaux y ont trouvé refuge. Le minimum serait de veiller à attendre la fin de la période de nidification des oiseaux pour commencer les travaux. A savoir laisser la végétation totalement intacte du 1er mars au 15 août. Pourquoi ne pas demander l'appui du DNF et même, pourquoi pas, de Natagora ?
- et pour finir, il y a vraiment lieu d'avoir des assurances quant à la suffisance de l'approvisionnement en eau courante pour le hameau avec 200 équivalents habitants en plus alors qu'actuellement, il nous arrive encore d'avoir des pénuries.

Le Collège représente les habitants de Hôyemont aussi. Nous espérons sincèrement que nos propositions d'amélioration seront entendues. Nous ne doutons pas que vous ferez de votre mieux pour nous apporter une réponse claire et des garanties réelles face aux inquiétudes formulées dans ce courrier. Enfin, nous espérons que toutes nos propositions seront analysées dans l'étude d'incidence conformément à la rubrique 55.23.01 du code de l'environnement.

D'avance, nous vous remercions pour l'intérêt et le temps consacré à ce courrier.

Les habitants de Hoyemont.